

Ambassade
de la République Algérienne
Démocratique et Populaire
Vienne



سفارة
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

**INTERVENTION DE LA DELEGATION ALGERIENNE DEVANT
LE 13^E FORUM ECONOMIQUE DE L'OSCE**

**SIDE-EVENT : « LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DANS LES PAYS DE PROVENANCE »
PRAGUE, LE 24 MAI 2005**

Monsieur le Président,

La délégation algérienne se félicite du choix du thème du développement économique des pays de provenance de la migration pour notre side-event. Notre satisfaction est dictée par le fait que ce thème du développement économique vient compléter une réflexion déjà engagée au niveau de l'OSCE sur la question de la migration, s'agissant des flux y compris dans leur composante illicite. La Délégation algérienne estime, en fait, que seul un traitement objectif et équilibré fondé sur une approche globale est susceptible d'apporter des réponses adéquates, à ce phénomène, dont pâtissent également les pays de la rive Sud de la Méditerranée.

La migration vers les pays du Nord ne résulte pas, très souvent, d'un choix assumé. C'est plutôt la conséquence directe de la pauvreté et de la précarité résultant de l'écart de développement qui existe entre le Nord et le Sud. Il faut l'admettre, l'absence de perspectives de vie décente, favorise les flux migratoires, y compris leur dimension illégale.

Le traitement classique privilégiant l'option sécuritaire et répressive, qui a prévalu aussi bien dans les pays de provenance, de transit que de destination de la migration illégale, a montré ses limites. En effet, dénuée de la dimension socio-économique, cette approche met clairement en évidence la nécessité de s'attaquer à la racine du problème à savoir, par un renforcement du dialogue, de la concertation, de la coopération économique, de la formation, de l'investissement, de l'allègement et de la conversion de la dette en participation, ainsi qu'à l'aide au développement.

La Délégation algérienne tient, dans ce contexte, à proposer à nos partenaires de l'OSCE les recommandations, ci-après, de la 3^e Conférence ministérielle du cadre du dialogue 5+5 tenue à Alger les 15 et 16 septembre 2004, comme piste de réflexion future dans le cadre du suivi de ce thème de la migration et je cite : « une attention toute particulière sera accordée, en priorité, aux programmes visant la lutte contre la pauvreté et la stabilisation des populations ; l'objectif étant de réaliser des projets de développement dans les régions frontalières des pays de la rive sud de la Méditerranée en vue de décourager la migration irrégulière vers le Nord ». Cette approche destinée à fixer les populations sur place, devrait être élargie aux pays situés au Sud du Sahara, d'où provient l'essentiel des candidats à l'immigration illégale, et dont l'Algérie subit, aujourd'hui, les flux.

Les efforts concertés entre les deux rives, devraient également avoir pour objectif, de réduire l'impact désastreux des mesures d'incitation, érigées en politique dans certains pays de destination, ciblant une catégorie de population hautement qualifiée. Cette situation favorise l'exode des cadres des pays de la rive Sud, et cause un préjudice financier important, eu égard à l'investissement engagé au titre de l'éducation et de la formation. En outre, ces mesures incitatives prises par certains pays du Nord, favorisent un processus de défections au niveau des catégories peu ou pas qualifiées, qui iront alimenter les circuits de la migration illégale.

Pour l'encadrement de haut niveau précité, des solutions communes peuvent être envisagées, dans le cadre d'un partenariat, basé sur l'utilisation, depuis les pays du Sud, de cette catégorie de travailleurs comme la réparation et le développement dans le secteur des services.

De même, de nouvelles formes de coopération, pourraient être convenues d'un commun accord, s'appuyant sur l'utilisation, dans les Etats d'origine, des compétences des pays du Sud installées dans les pays du Nord. Avec entre autre finalités, la fixation des populations dans les pays du Sud.

Contribuer au développement économique des pays de la rive sud de la Méditerranée, ne doit pas être perçu comme une charge pour les pays du Nord, mais un investissement qui se traduira par un gain pour la sécurité collective et la co-prospérité.

Je vous remercie